

Réunion du 29 juin 2015

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient présents : Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danièle DILIGENT, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Sébastien ZAEGEL

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Philippe MEYER

**N° CP/2015/263 - Soutien aux collectivités locales et aux associations - 3321
Activités socio-éducatives en faveur des jeunes bas-rhinois et
soutien à leur engagement**

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 1 931 201.45 € aux bénéficiaires figurant aux tableaux annexés, au titre de l'aide aux activités socio-éducatives ;

En application de l'article 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens avec les administrations, elle autorise son président à signer les conventions financières 2015, à intervenir entre le Département, la FDMJC, Unis-cité, les centres socioculturels et les associations intercommunales mentionnés ci-dessous (conventions établies selon le modèle annexé au règlement financier départemental).

- Pour les centres socioculturels, il s'agit des centres de l'Esplanade, de l'Elsau, de HautePierre, de Cronembourg, de la Robertsau, du Fossé des Treize, de la Montagne Verte, de Koenigshoffen, du Neuhof, du Neudorf, de la Meinau, de la Krutenau, Au-delà des Ponts, de Hoenheim, Adolphe Sorgus et Victor Hugo de Schiltigheim, de Vendenheim, d'Illkirch-Graffenstaden, de Lingolsheim, Robert Schuman de Haguenau, Langensand de Haguenau, de Bischwiller, de Saverne, d'Obernai et de Sarre-Union.

- Pour les associations intercommunales, il s'agit de : Réseau d'animation intercommunal (RAI) à Marckolsheim, RAI à Niederbronn les Bains, Horizon Jeunes à Brumath et la Maison des jeunes et de la culture de Villé.

Il est précisé que le soutien financier aux centres socioculturels et aux 4 associations intercommunales s'effectuera selon les modalités suivantes :

- . versement d'un acompte de 60 % de la subvention dès réception de la convention financière signée,
- . puis versement du solde après évaluation par les services du Conseil Départemental.

Le soutien financier à l'association Unis-Cité et à la FDMJC s'effectuera selon les modalités suivantes :

- . Versement d'un acompte de 50 % de la subvention 2015, dès réception de la convention financière signée,
- . Versement du solde après accord du Conseil Départemental.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20150629-lmc193325-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 06/07/15